

Direction Commande publique

**OBJET : CONCLUSION D'UN MARCHE POUR LA RENOVATION,
REAMENAGEMENT ET SECURISATION DU LOCAL ' FETES ET BALLONS ' N°
202327 - LOTS 1 À 7**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Vu la délibération n°CM-2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la Ville d'Annonay souhaite confier les prestations citées en objet à des prestataires privés,

DECIDE

Article 1

La conclusion d'un marché pour la rénovation, le réaménagement et la sécurisation du local « Fêtes et Ballons » avec les sociétés suivantes :

Lots	Société	Adresse	Montant € HT	Montant € TTC
1 - Démolition – Maçonnerie – Flocage	SMG CONSTRUCTI ON GIRARD FRERES	169 Chemin de Charlieu 07430 SAINT CLAIR	39 442,40	47 330,88
2 – Métallerie	Ce lot sera passé selon une procédure distincte de la présente consultation, conformément aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 ou L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique			
3 – Menuiserie extérieure et intérieure	MENUISERIE HUCHET	134 rue de Soras ZI La Lombardière 07430 DAVEZIEUX	37 275,25	44 730,30
4 – Plâtrerie – peinture – carrelage - faïence	SAS DENIS MAZET	81, allée de Beauregard 07100 ANNONAY	63 834,40	76 601,28
5 – Revêtement de sols minces	SAS DENIS MAZET	81, allée de Beauregard 07100 ANNONAY	12 109,00	14 530,80
6 – Plomberie – Sanitaire – Chauffage - Ventilation	SANIPAC SAS	8, rue des Sources ZA de Marenton 07100 ANNONAY	16 656,48	19 987,78
7 – Electricité courants faibles	RCE	81 RD 820 Lachaud Nord 07100 BOULIEU LES ANNONAY	22 170,00	26 604,00
TOTAL			191 487,53	229 785,04

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée aux sociétés désignées ci-dessus.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le ____ /2023 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission : _____